

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 7 novembre 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absent : M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2018-1286-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-1287-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-1288-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 31 OCTOBRE 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 31 octobre 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard, avec la correction suivante :

- résolution CE-2018-1262-DEC : tournage / vidéo et photos / Îles-des-Moulins / Reitmans / 6 et 7 novembre 2018 : abrogée puisque le tournage a été annulé.
-

CE-2018-1289-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité du 9 octobre 2018 ;
 - b) du comité de circulation du 16 octobre 2018 ;
 - c) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 17 octobre 2018.
-

CE-2018-1290-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 16 OCTOBRE 2018

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 16 octobre 2018, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CCIR-2018-10-16/05	Marquage des deux (2) bordures de trottoir ainsi que les trois (3) îlots dans les sections plus étroites de la rue Rodrigue avec une peinture réfléchissante, et ce, afin de les rendre davantage visibles à la tombée du jour ;
CCIR-2018-10-16/11	Déplacement de la balise de centre de rue « réduction de la vitesse » plus loin sur la rue Jean-Paul-Gagnon, face au terrain traversé par les lignes de la société Hydro-Québec, car les véhicules empiètent sur le terrain pour éviter le bollard ;
CCIR-2018-10-16/14	Marquage au sol pour indiquer un pictogramme « écoliers » sur la rue du Limier en direction sud, près de l'intersection de la rue de Lierre et de l'école primaire du Geai-Bleu ;
CCIR-2018-10-16/15	Marquage au sol d'une ligne axiale jaune dans la courbe de la rue de l'Ancolie ;
CCIR-2018-10-16/16	Interdiction de stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière du 1704, rue Effingham, du côté sud ;
CCIR-2018-10-16/17	Installation d'une balise de centre de rue « attention à nos enfants » à l'entrée de la rue Varin, près de l'intersection de la rue Parent ;
CCIR-2018-10-16/25	Déplacement du panneau « arrêt » situé à l'intersection de la côte de Terrebonne et de la 75 ^e Avenue vers l'intersection de la côte de Terrebonne et de la 74 ^e Avenue.

CE-2018-1291-DEC LISTE / DIRECTIVES POUVANT SE RATTACHER À LA NOUVELLE POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la directive DIR.4000.10 portant sur la santé et sécurité au travail est en vigueur depuis le 28 septembre 2015 et qu'elle est basée sur une volonté de la Ville de Terrebonne de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire ;

ATTENDU QU'une politique se définit comme étant un énoncé, adopté par le conseil, des grandes orientations et stratégies qui s'appuient sur des règles et normes sous forme de directives générales ;

ATTENDU QU'il est prévu que plusieurs directives seront soumises en lien avec ladite politique, dont la gestion de la présence au travail et les enquêtes et analyses d'accidents ;

ATTENDU QUE la volonté de la Ville de Terrebonne de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire sera encadrée par plusieurs directives générales ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2018-10-17/03 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines concernant la liste des directives pouvant se rattacher à la nouvelle politique santé et sécurité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que la directive actuelle DIR.4000.10 portant sur la santé et sécurité au travail soit révisée pour être présentée au comité exécutif.

CE-2018-1292-DEC ADOPTION / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 155 936,49\$ préparée le 1^{er} novembre 2018.

CE-2018-1293-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 100 554,10\$ préparée le 1^{er} novembre 2018.

CE-2018-1294-DEC SERVICE DE CARTES DESJARDINS / AJOUT D'UN ADMINISTRATEUR

ATTENDU la nomination de Mme Marie-France Turpin au poste de directrice adjointe et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter le nom de cette dernière à titre d'administrateur au Service de cartes Desjardins afin d'être en mesure de gérer les retraits et ajouts relatifs aux divers numéros de marchand au nom de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 31 octobre 2018, que le comité exécutif désigne Mme Marie-France Turpin à titre d'administrateur pour le service de cartes Desjardins.

CE-2018-1295-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONTREMAÎTRE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat de travail de M. Daniel Champagne à titre de contremaître au service administration et soutien organisationnel à la Direction du loisir et vie communautaire en raison du volume de travail;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 2 novembre 2018 et de la Direction du loisir et vie communautaire du 1^{er} novembre 2018, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 16 décembre 2018, les services de M. Daniel Champagne à titre de contremaître au service administration et soutien organisationnel à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Daniel Champagne.

**CE-2018-1296-DEC EMBAUCHE / CONSEILLER EN DESIGN
GRAPHIQUE / DIRECTION DES
COMMUNICATIONS ET DES RELATIONS AVEC
LES CITOYENS**

ATTENDU la création du poste de conseiller en design graphique à la Direction des communications et des relations avec les citoyens ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Stéphane Champagne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 5 novembre 2018 et de la Direction des communications et des relations avec les citoyens, de nommer M. Stéphane Champagne à titre de conseiller en design graphique à la Direction des communications et des relations avec les citoyens, à compter du 26 novembre 2018, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Champagne soit fixé à l'échelon 4 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2018-1297-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLÈRE
EN IMPLANTATION, APPROVISIONNEMENT /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances devra procéder, à court terme, au remplacement du logiciel financier de la Ville comprenant, notamment, le module de comptabilité générale, le module de préparation budgétaire, le module d'achat, engagement et comptes à payer ;

ATTENDU QUE seul le volet approvisionnement restait à combler ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un conseiller en implantation, approvisionnement, à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'administration et finances du 2 novembre 2018, d'embaucher Mme Leila Tala-Ighil à titre de conseillère en implantation, approvisionnement, à la Direction de l'administration et finances, et ce, à compter du 26 novembre 2018 au 27 novembre 2020.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail avec Mme Leila Tala-Ighil, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le salaire et les avantages sociaux soient pris à même les fonds du règlement d'emprunt à venir relativement au changement de logiciel financier et que cette embauche soit octroyée selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

CE-2018-1298-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACQUISITION DE VÉHICULES DE PATROUILLE

ATTENDU QU'un formulaire de projet a été déposé, lors de la présentation budgétaire 2019, afin de maintenir la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 30 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'acquisition des véhicules suivants* » :

Lot 1 : Deux (2) Dodge Charger police pack

Lot 2 : Six (6) Ford Interceptor berline

Lot 3 : Deux (2) Ford Interceptor SUV »

CE-2018-1299-DEC SOUMISSION / REGROUPEMENT D'ACHATS DE LA RIVE-NORD / PRODUITS CHIMIQUES / 2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a participé à l'achat regroupé de produits chimiques pour l'année 2019 (GT2018-009) ;

ATTENDU QUE la Ville de Deux-Montagnes a été mandatée par le regroupement pour procéder à un appel d'offres ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 6 août 2018 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 13 juillet 2017, à savoir :

Lot A.1 : Sulfate ferrique 12%

Kemira Water Solutions Canada inc.	0,214\$/kg liquide
Chemtrade	0,286\$/kg liquide

Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues

Produits Chimiques CCC	5,170\$/kg non conforme
Brenntag Canada	5,380\$/kg
Univar Canada	5,442\$/kg

Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg)

Brenntag Canada	2,880\$/kg
-----------------	------------

ATTENDU QUE les soumissions suivantes se sont avérées les plus basses conformes selon le rapport daté du 16 octobre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

Kemira Water Solutions Canada inc. Lot A.1 : Sulfate ferrique 12%

Brenntag Canada Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues

Brenntag Canada Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg)

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, d'accepter les soumissions des sociétés mentionnées ci-dessous pour la fourniture de produits chimiques, et ce, pour un contrat d'un (1) an :

	<u>Montant (taxes en sus)</u>
Lot A.1 : Sulfate ferrique 12% Kemira Water Solutions Canada inc.	44 818,02\$
Lot B.3 : Polymère déshydratation des boues Brenntag Canada	4 035,00\$
Lot F.1 : Chlore gazeux (cylindre 68 kg) Brenntag Canada inc.	3 720,96\$

**CE-2018-1300-REC SOUMISSION / 3^e RENOUELEMENT /
ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE DE PARCS ET
STATIONNEMENTS**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 537-11-2015, adoptée le 9 novembre 2015, acceptant la soumission de la société JNA Leblanc électrique inc. pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements pour un contrat d'un (1) an au montant de 36 642,53\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9071) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9071 pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements a été renouvelée pour une deuxième année (résolution 426-11-2017), arrive à échéance le 31 décembre 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 17 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une troisième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 44 404,48\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,6570%) pour la région de Montréal et de la mise à jour des quantités figurant au bordereau de soumission ;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire a prévu les crédits nécessaires à son budget 2019 ;

ATTENDU la vérification juridique du 30 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un troisième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2019, la soumission pour l'entretien de l'éclairage de parcs et stationnements avec la société **JNA LEBLANC ÉLECTRIQUE INC.** au montant de 38 620,98\$ (taxes en sus).

**CE-2018-1301-REC SOUMISSION / 3^e RENOUELEMENT /
ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES /
SECTEUR 5**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 316-06-2015, adoptée le 8 juin 2015, acceptant la soumission de la société 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 pour un contrat d'un (1) an au montant de 103 715,50\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9034) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9034 pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 a été renouvelée pour une deuxième année (résolution 342-09-2017) et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur pour le travail effectué lors de la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QUE l'article 2 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une troisième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 103 715,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 30 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un troisième renouvellement d'un (1) an pour la saison 2018-2019, la soumission pour l'entretien des patinoires extérieures pour le secteur 5 avec la société **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)** au montant de 90 207\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0425 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1302-DEC REJET / SOUMISSION / FOURNITURE,
PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES –
PROGRAMME DE REBOISEMENT DE LA VILLE
DE TERREBONNE / AUTOMNE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres dans le cadre du « programme de reboisement de la Ville de Terrebonne – automne 2018 » (SA18-9070) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 octobre 2018, à savoir :

Les Entreprises Daniel Robert inc.	112 703,09\$ t.t.c.
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	120 723,75\$ t.t.c.
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	158 847,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Les Entreprises Daniel Robert inc., la plus basse conforme, est supérieure de 34 635,06\$, soit un écart de 44,37% à l'estimation, et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique du 31 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, que le comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions dans le cadre de la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres dans le cadre du « programme de reboisement de la Ville de Terrebonne – automne 2018 » et reporte les travaux de plantation à une date ultérieure.

**CE-2018-1303-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
INSTALLATION D'UNE VANNE INTELLIGENTE
SUR LA LIGNE D'APPROVISIONNEMENT DE
REPENTIGNY**

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit s'assurer, dans le cadre de ses activités, de protéger le réseau de distribution de la Ville de Terrebonne lors des baisses subites de pression qui peuvent survenir dans le réseau d'approvisionnement d'aqueduc de Repentigny;

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative NI 2018-60 - Vanne intelligente, ligne d'approvisionnement d'aqueduc de Repentigny inscrit au Programme triennal d'immobilisation 2018-2019-2020 et financé par le fonds roulement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'installation d'une vanne intelligente sur la ligne d'approvisionnement de Repentigny* ».

**CE-2018-1304-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE FEUX
DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE les contrats d'entretien d'éclairage de rues (SA15-9077) et d'entretien des feux de circulation (SA15-9078) arrivent à échéance le 15 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le service technique et gestion contractuelle doit procéder, dans le cadre de ses activités, à un appel d'offres public pour « l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation »;

ATTENDU QUE la durée du contrat sera d'un (1) an ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 29 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'entretien d'éclairage de rues et de feux de circulation* ».

**CE-2018-1305-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement temporaire de M. Philippe Taillefer, contremaître, hygiène du milieu, nommé à titre de coordonnateur, entretien ménager et soutien aux activités, à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 31 octobre 2018, d'embaucher M. Patrick Delorme à titre de contremaître, hygiène du milieu, à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 12 novembre 2018 au 25 janvier 2019. Que le salaire de M. Delorme soit fixé à l'échelon 1 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail avec M. Patrick Delorme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-1306-DEC SOUMISSION / LOCATION DE CAMIONS POUR LE
TRANSPORT DE NEIGE / SAISON 2018-2019 /**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des offres de services pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2018-2019 (SA18-9058);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié dans le journal La Revue le 15 août 2018 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 13 septembre 2018 ;

ATTENDU le rapport daté du 15 octobre 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique jointe à la présente ;

ATTENDU QUE l'estimation globale du prix de ces contrats est de 628 996\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} novembre 2018, d'accepter les offres de services de chacun des cinquante-neuf (59) camionneurs suivants :

- | | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | 2859-2244 Québec inc. (Transport Michel Bastien) | 31 | MC Jalbert |
| 2 | R. Lacombe et Frères Démolition inc. | 32 | Paysagiste M.P. |
| 3 | Transport de la Côte inc. | 33 | Transport E.L. inc. |
| 4 | Transport Richard Boucher inc. | 34 | Excavation Sylvain Beaugard et fils inc. |
| 5 | Agrégats Expert inc. | 35 | John Bill inc. |
| 6 | 167033 Canada inc. | 36 | Transport P.C.G. inc. |
| 7 | 9028-1546 Québec inc. (Balai Tech Plus inc.) | 37 | 9039-3166 Québec inc. (Transport NSL) |
| 8 | Construction Vertdure inc. | 38 | Transport Y Lapointe inc. |
| 9 | Transport Univrac inc. | 39 | Pépinière du Québec enr. |
| 10 | 9180-3320 Québec inc. | 40 | 2951-8214 Québec inc. (Exc. Gilles Chalifoux inc.) |
| 11 | MRC Excavation inc. | 41 | 9108-1828 Québec inc.. |
| 12 | 9067-0944 Québec inc. | 42 | Les Asphaltes J. Dumont inc. |
| 13 | EDV inc. (Les Entreprises Dominik Venne) | 43 | F. Trépanier Transport inc. |
| 14 | 9121-7950 Québec inc. (Transport R.H.M.T.) | 44 | Jean-Claude Alary inc. |
| 15 | Excavation Marcel Clark | 45 | Gazon Bastien (Gazonnière Bastien & Fils inc.) |
| 16 | S.C. Transport enr. | 46 | 9082-1380 Québec inc. (Les Entreprises FGSM inc.) |
| 17 | 9118-8516 Québec inc. (Trans. Michel Robert) | 47 | 9019-1461 Québec inc. (Équip. Charbonneau) |
| 18 | Les Gestions Messier inc. | 48 | Transport A. Romano inc. |
| 19 | Transport Dave Messier inc. | 49 | 9144-7698 Québec inc. |
| 20 | Alain Labelle | 50 | 9306-9383 Québec inc. (Transport Dallaire) |
| 21 | P.B.P. Excavation inc. | 51 | 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Rose Neige) |
| 22 | 9113-6424 Québec inc. (Groupe JR Lévesque) | 52 | Bruno Villeneuve (Pavé Villeneuve) |
| 23 | Déneigement Desjardins Lincourt inc. | 53 | Pépinière Di Sabatino & Fils Itée |
| 24 | 9296-9237 Québec inc. | 54 | David Villeneuve Excavation inc. |
| 25 | 9066-3006 Québec inc. (Entreprises CD) | 55 | Les Entreprises Excava-Tek R.D. inc. |
| 26 | Géodev Construction inc. | 56 | ATT International inc. |
| 27 | 9327-2367 Québec inc. | 57 | David Mineur inc. |
| 28 | Guy Dumoulin | 58 | Groupe Lussier |
| 29 | Pavage des Moulins inc. | 59 | Jr Xavier Demers |
| 30 | Serge Alie Transport inc. | | |

le tout pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2018-2019, à raison d'un camion par inscription.

Que le montant à payer pour la location de ces camions soit fait suivant les tarifs mentionnés à l'article 25 du cahier des charges spécifiques.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0410 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-1307-DEC SOUMISSION / REJET / TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE
REFOULEMENT / POSTE DE POMPAGE (YVES-
BLAIS)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction d'une conduite de refoulement au poste Yves-Blais (SA18-3004) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 janvier 2018 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 6 mars 2018, à savoir :

Groupe TNT inc. 5 169 961\$ t.t.c.

ATTENDU l'estimation du coût des travaux, préparé par la firme BHP Conseils, en date du 14 novembre 2017, de 3 569 053,95\$ (t.t.c.) est basée sur les coûts moyens du marché de l'an 2017;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux, préparé par la firme BHP Conseils en date du 24 mai 2018, qui tient compte de l'état actuel du marché, est de 5 735 729,08\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux et la Direction de l'administration et finances travaillent un dossier d'amendement du règlement d'emprunt 648 afin d'augmenter le montant de l'emprunt;

ATTENDU également que la société Groupe TNT inc. a procédé à la vente de ses actifs et de ses employés à Eurovia Québec Grands projets inc. en date du 30 avril 2018;

ATTENDU l'avis juridique du 16 octobre 2018 recommandant de procéder à un nouvel appel d'offres;

ATTENDU le rapport du 24 octobre 2018 du chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances recommandant le rejet de la soumission et un retour en appel d'offres;

ATTENDU QU'il a lieu de refuser la soumission et de retourner en appel d'offres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 4 novembre 2018, que le comité exécutif rejette la soumission de la société Groupe TNT inc. dans le cadre des travaux de construction d'une conduite de refoulement au poste Yves-Blais.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres public pour les « **travaux de construction de la conduite de refoulement du poste de pompage Yves-Blais** ».

Que le mandat soit conditionnel à l'approbation de l'amendement du règlement 648-1 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que les fonds soient pris à même le règlement d'emprunt numéro 648 et son amendement 648-1.

CE-2018-1308-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POSTE « INDUSTRIEL OUEST » ET DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT / TEQ III

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 41-01-2018, adoptée le 22 janvier 2018, mandatant la firme BHP conseils pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – TECQ III pour un montant de 327 276,34\$ (t.t.c.) SA17-3034);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux selon la Politique 1201.5 concernant l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne et selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 4 novembre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de « **reconstruction du poste « industriel ouest » et de la conduite de refoulement** ».

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet;
- Devis techniques et administratif

CE-2018-1309-DEC REJET / SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONCEPT, RÉALISATION / PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE VERS LA MAISON BÉLISLE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la Promenade vers la Maison Bélisle (SA18-7001) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 juin 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Projet Paysage	7,85	189 783,48\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	5,66	266 990,12\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'estimation des honoraires professionnels est de 114 000\$ (taxes en sus) selon le Barème des honoraires de l'AAPQ (dernière mise à jour en mai 2016). Le barème des honoraires à pourcentage ne permet que d'évaluer les honoraires professionnels pour les quatre étapes suivantes : concept et esquisses, plans et devis préliminaires, plans et devis finaux et suivi des travaux ;

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire de la firme Vinci Consultants prévoyait un coût total des travaux à 720 000\$ (incluant les services professionnels);

ATTENDU QUE la soumission de la firme Projet Paysage, la plus basse conforme, est supérieure à l'estimation et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE le report de soumission donnera au service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire l'opportunité de réévaluer les aménagements requis et d'optimiser le concept afin d'en réduire les coûts;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 30 octobre 2018, que le comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions dans le cadre des services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la Promenade vers la Maison Bélisle.

QUE le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à revoir les exigences requises pour l'élaboration d'un concept, la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement de la Promenade vers la Maison Bélisle et à retourner en appel d'offres professionnel.

Que la résolution CE-2018-952-REC en date du 8 août 2018 soit abrogée.

CE-2018-1310-DEC REJET / SOUMISSION / ACQUISITION DE MINIFOURGONNETTES DE MARQUE FORD OU NISSAN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de minifourgonnettes de marque Ford ou Nissan (SA18-9050) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 juillet 2018 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 14 août 2018, à savoir :

Jacques Olivier Ford inc.

85 863,33\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Jacques Olivier Ford inc. est supérieure à l'estimation de 76 000\$ et est excessive et doit être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique du 31 octobre 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 octobre 2018, que le comité exécutif rejette la soumission dans le cadre de l'acquisition de minifourgonnettes de marque Ford ou Nissan.

Que la Direction du loisir et vie communautaire soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation modifié pour « ***l'acquisition de minifourgonnettes*** ».

**CE-2018-1311-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / RENOUELEMENT / CONTRAT DE
SUPPORT DES ÉQUIPEMENTS IBM**

ATTENDU QUE le contrat de support technique des produits IBM vient à échéance le 7 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les équipements IBM (unités de stockage des données et réseaux Fiber-Channel) sont des éléments importants de l'infrastructure informatique de la Ville, pour la virtualisation des serveurs et postes de travail, le stockage des données applicatives et bureautiques ainsi que de la haute disponibilité de notre infrastructure informatique. ;

ATTENDU QUE ce type de contrat de support technologique est spécifique à ces équipements et est disponible auprès d'au moins trois (3) revendeurs des produits IBM ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 26 octobre 2018, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres par invitation pour le « ***renouvellement du contrat de maintenance pour le support des produits IBM pour la période du 8 décembre 2018 au 31 décembre 2019*** ».

**CE-2018-1312-DEC ACQUISITION / INSTALLATION / CONTENEURS
SEMI-ENFOUIS / SECTEUR VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE le débordement des conteneurs semi-enfouis à déchets et matières recyclables dans le stationnement de l'Hôtel de Ville requiert l'installation d'un nouvel îlot de tri;

ATTENDU QUE l'implantation de la collecte des matières organiques dans les bâtiments municipaux requiert l'installation de conteneurs semi-enfouis pour matières organiques;

ATTENDU l'analyse de la Direction de l'environnement sur la localisation des sites, les coûts d'acquisition, d'installation et de finition des conteneurs semi-enfouis;

ATTENDU la demande de PIIA déposée par la Direction de l'environnement auprès de la Direction de l'urbanisme durable;

ATTENDU QUE le contrat MAS-2017-2033 a déjà été octroyé à l'entreprise Durabac pour exécuter ces travaux via la résolution du conseil municipal numéro 382-10-2017;

ATTENDU QUE les coûts des travaux s'élèvent à 31 174\$ (taxes en sus);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 26 octobre 2018, d'autoriser la société DURABAC à exécuter les travaux d'installation de conteneurs semi-enfouis dans le stationnement en face du 790, rue Saint-Pierre, et dans le stationnement du 513, montée Masson.

QUE la Direction de l'entretien du territoire et la Direction de l'environnement soient et sont mandatées pour superviser les travaux en respect de la directive technique pour conteneurs semi-enfouis.

CE-2018-1313-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h40.

Président

Secrétaire